

**Remplacement des membres du personnel en congé de maternité
et en congé prophylactique dans les Hautes Ecoles du réseau
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : supérieur non universitaire

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

-
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé : Remplacement

Destinataires de la circulaire

- Aux Directions des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- A l'ARES ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant.

Signataire

Administration : Administration générale de l'enseignement
Monsieur Jacques LEFEBVRE, Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Samuel GATERA	02/413.23.70	samuel.gatera@cfwb.be

Cette circulaire a pour but de préciser aux chefs d'établissements concernés qu'ils doivent veiller au remplacement des membres du personnel en congé de maternité ou en congé prophylactique.

Sur base des dispositions fixées en la matière, les membres du personnel définitif, temporaire à durée indéterminée et temporaire à durée déterminée, peuvent bénéficier :

- d'un congé de maternité
- d'un congé prophylactique

Les conditions d'octroi de ces différents congés vous sont rappelées par la Circulaire n° 6233 publiée le 15 juin 2017 : « *Vade-mecum Congés, disponibilités, et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement supérieur non universitaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles* ».

Il y est rappelé que le remplacement de l'absence du membre du personnel visé par ces congés ne s'effectue pas à charge de l'enveloppe de la Haute Ecole.

En cas de remplacement, il est par ailleurs sans objet de demander au membre du personnel lors de son retour en fonction de prester en « compensation » un volume horaire supplémentaire.

Je vous remercie d'avance de la suite que vous apporterez à la présente.

Le Directeur général,

Jacques Lefebvre